



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## T1700 THERMIK

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 28/04/2016

### RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom : T1700 Thermik  
Forme du produit : Graisse  
Code du produit : 18017xxx

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Graisse lubrifiante uniquement pour usage industriel

##### Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponible

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

##### C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet  
34750 Villeneuve les Maguelone - France  
04 67 42 30 12  
info@cai34.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE - Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :

Pas d'information complémentaire disponible.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Mention spécifique UE -> EUH210 : Fiche de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Pas d'information complémentaire disponible.

### RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

#### 3.1 Substance

Non applicable.

#### 3.2 Mélange

Non applicable.

Ce produit ne contient pas de substances dangereuses aux seuils réglementés.  
Ce produit est une graisse lubrifiante à base d'épissant inorganique avec additives et basée sur de l'huile minérale. L'huile minérale dans ce produit contient < 3 % PCA (IP 346).



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## T1700 THERMIK

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 28/04/2016

### RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<i>Premiers soins après inhalation</i>	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
<i>Premiers soins après contact avec la peau</i>	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
<i>Premiers soins après contact oculaire</i>	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10/15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste si la douleur persiste.
<i>Premiers soins après ingestion</i>	: Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

#### 4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

*Symptômes* : Aucun connu.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

<i>Moyens d'extinction appropriés</i>	: Dioxyde de carbone. Mousse. Agent chimique sec.
<i>Agents d'extinction non appropriés</i>	: Jet d'eau sous pression (risque de disperser et d'étendre l'incendie).

#### 5.2 Dangers particuliers de la substance

*Réactivité en cas d'incendie* : Ininflammable. Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

<i>Mesures de précaution contre l'incendie</i>	: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
<i>Instructions de lutte contre l'incendie</i>	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

### RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

*Mesures générales* : Extrêmement glissant. Porter un équipement de protection individuel (rubrique 8).

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

*Procédés de nettoyage* : Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible.

#### 6.4 Références à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 12 : Informations écologiques.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## T1700 THERMIK

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 28/04/2016

### RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Extrêmement glissant en cas de déversement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef.

Utiliser des récipients bien fermés et dans un endroit frais et ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas les 45°C. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

#### 7.3 Utilisations finales particulières

Pas de données disponibles.

### RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'expression / Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Non concerné.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Équipement de protection individuelle

*Protection de mains*

: N'utiliser que dans endroits bien ventilés. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

: Éviter toute exposition inutile.

: Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange. Port de gants recommandé (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374). Matériel : Caoutchouc nitrile

Temps de passage : > 480 min

Épaisseur du gant : > 0,38 mm.

*Protection des yeux*

: Éviter le contact avec les yeux.

*Protection de la peau et du corps*

: Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.

*Protection des voies respiratoires*

: Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

*Contrôle de l'exposition à l'environnement*

: Éviter le rejet dans les eaux naturelles, les égouts ou le sol.

*Contrôle de l'exposition du consommateur*

: Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

*Autres informations*

: Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu d'utilisation ni durant celle-ci.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## T1700 THERMIK

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 28/04/2016

### RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Semi-solide, lisse, marron clair
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
PH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion / de congélation	: Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: >150°C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Masse volumique à 20°C	: Aucune donnée disponible
Nature du savon	: Inorganique
Nature de l'huile de base	: Minérale
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Point de goutte	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives et comburantes	: Aucune donnée disponible

#### 9.2 Autres informations

Densité : < 1000 kg/m<sup>3</sup> à 25°C.

### RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	: Stable dans les conditions normales
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales de manipulation
Possibilités de réactions dangereuses	: Aucunes dans les conditions normales
Conditions à éviter	: Chaleur
Matières incompatibles	: Agents comburants forts
Produits de décomposition dangereux	: Aucunes dans les conditions normales

### RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritations
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Malaise (vague sentiment d'inconfort)
Effets néfastes sur la santé humaine et symptômes possibles	: DL50 orale : 5181 mg/kg : DL50 cutanée : 5455 mg/kg



## Fiche de données de sécurité (FDS)

### T1700 THERMIK

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 28/04/2016

#### RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

Toxicité	: Non reconnu comme dangereux pour l'environnement
Persistance et dégradabilité	: N'est pas facilement biodégradable
Potentiel de bioaccumulation	: N'est pas bioaccumulable
Mobilité dans le sol	: Après rejet, s'absorbe dans le sol. Insoluble dans l'eau
Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Pas d'information sur le produit fini
Autres effets néfastes	: Pas d'information sur le produit fini

#### RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Évacuer sur des sites de décharge autorisés Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux en vigueur
Écologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement
Code Européen des déchets	: 13 08 99

#### RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

Conformément aux exigences de l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

##### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé.

##### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

##### 14.3 Classes de danger pour le transport

Non réglementé.

##### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

##### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

##### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

##### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## T1700 THERMIK

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 28/04/2016

### RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

#### 15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### *15.1.1 Règlementation EU*

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Classification de danger aquatique WGK : Légèrement dangereux pour les organismes aquatiques WGK 1.

##### *15.1.2 Directives Nationales*

France

Code la sécurité sociale : Tableaux des maladies professionnelles n°36 / Art L 461-6 / Art D 461-1, annexe A, n°601

Code du travail : Art R 4624-19 et R 4624-20.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.

### RUBRIQUE 16 : Autres Informations

#### 16.1 Indication des changements

20/01/15 : 1ere version

28/04/16 : 2e version complète

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*